montré en toute occasion qu'il était disposé à respecter les droits et les sentiments du peuple américain; mais, d'un autre côté, l'hon. député a été le premier à nons apprendre que le meilleur moyen de se défendre n'est pas de se préparer et de s'aguerrir, mais de rester désarmés et les bras pacifiquement croisés; en d'autres termes, do se livrer pieds et poings lies. Eh bien l je lui ferai une simple question : s'il craignait d'être attaqué par un voisin, irait-il le trouver pour se mettre à sa disposition, ou bien se mettrait-il en garde contre ses attaques? Je pense bien que l'hon. député n'hésiterait pas un seul instant entre ces deux alternatives. Or, ce qui est prudence et bonne politique pour l'indi#du l'est également pour une nation. Nous ne désirons pas prendre une attitude menacante vis-à-vis de nos voisins; au contraire, ce que nous voulons c'est de vivre en paix avec eux. Nous ne désirons pas faire la moindre chose qui puisse être interprétée comme une menace, mais nous serions déplorablement aveugles si, témoins de l'énorme puissance militaire de nos voisins, nous regardions ce déploiement formidable les bras croisés et l'indifférence au cœur. Une pareille attitude ne serait ni patriotique ni digne d'un peuple d'hommes libres. Le plus sûr moyen de n'être pas attaqués et subjugués par nos voisins, de faire respecter notre indépendance et nos priviléges, c'est de leur montrer que nous sommes prêts à les défendre à tout prix. L'hon. député d'Hochelaga a déclaré qu'il était prêt à faire quelques sacrifices pour l'entretien de la milice et pour la défense du pays, mais il ne nous a pas dit jusqu'où il était prêt à aller dans ce sens. Il nous l'apprendra probablement plus tard, si nous sommes appelés à faire des dépenses à cet effet. Quoi qu'il en soit, je tiens à relever les observations qu'il a faites relativement aux volontaires. En parlant de la dépense que le gouvernement encourait pour protéger les frontières, il a dit que 80,000 miliciens coûteraient trente millions de piastres! L'hon. député a une singulière manière de calculer. En effet, si nous étions appelés à lever une armée de 30,000 hommes, nous ne leur paierions pas une piastre ou même trois trente sous par tête. L'hon. député d'Hochelaga sait tout aussi bien que moi que la force actuelle de milice de service à la frontière ou en garnison à l'intérieur a été appelée dans des circonstances tout

été dans l'impossibilité de contrôler, autant qu'il aurait peut-être aimé à le faire, le montant de la solde de ces volontaires. L'hon, député doit aussi savoir que ces braves miliciens ont fait preuve du plus grand patriotisme et que, dans bien des cas, ils ont fait des sacrifices énormes au détriment d'eux-mêmes et de leurs familles. Un grand nombre d'entre cux étaient employés dans des maisons de commerce ou dans des comptoirs ou des chantiers qui leur donnaient beaucoup plus que ce qu'ils reçoivent aujourd'hui du gouvernement, et je trouve très-mauvais qu'on vienne aujourd'hui leur disputer ce minime salaire sous prétexte que c'est une charge trop lourde pour notre budget, (Ecoutez ! écoutez !) Ils n'ont pas hésité, quand la patrie a réclamé leurs services, à risquer leur santé et à renoncer à toutes les joies et les douceurs de la famille, et je suis bien certain que le peuple ne leur disputera pas le malheureux écu qui leur est donné en échange, et ne fera qu'approuver le gouvernement d'avoir fait, en cette occasion, ce qu'il devait faire. L'hon, député d'Hochelaga fait aussi un autre reproche au gouvernement. Le fait est qu'il trouve mauvais et défectueux tout ce qui est proposé par le gouvernement actuel. Ainsi, relativement au droit de véto laissé au gouvernement général, l'hon. membre s'exprime comme suit :

"Ne voit-en pas qu'il est très-possible qu'une majorité dans un gouvernement local soit opposée au gouvernement général, et que dans ce cas la minorité demandera au gouvernement général de désavouer les lois décrétées par la majorité? Les hommes qui composeront le gouvernement général dépendront de l'appui de leurs partisans politiques dans les législatures locales, qui exerceront toujours une grande influence dans les élections, et pour conserver leur appui, ou dans le but de servir leurs amis, ils opposeront leur céto à des lois que la majorité de la législature locale trouvera bonnes et nécessaires"

Je crois, M. le Président, avant de répondre à l'hon. membre, qu'il sera bon de référer aux deux clauses qui ont rapport à cette matière. Dans ces deux clauses il est dit:

"10. Tout bill de la législature générale pourra être réservé en la manière ordinaire pour la sanction de la majorité, et les bills des législatures locales pourront aussi, de la mêmo manière, être réservés pour la considération du gouverneurgénéral.

à la frontière ou en garnison à l'intérieur a été appelée dans des circonstances tout exceptionnelles, et que le gouvernement a par les législatures des dites provinces; et de